



[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

29.106/C/II/PN

1

[REDACTED]

Monsieur,

En sa séance du 23 avril 1998, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a consacré un examen à votre plainte déposée contre l'administration communale d'Ixelles, suite au placement d'une offre d'emploi unilingue française dans le "Vlan" du 19 mars 1997.

La CPCL renvoie à son avis dont une copie est jointe en annexe. Il s'agit de l'avis 29.127/M/II/PN du 9 octobre 1997, relatif à la même plainte.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

[REDACTED]